

Décision

Générale

colonial

Décision n° 118 désignant un représentant du Gouverneur pour assister à l'ouverture de deux caisses contenant des thalers arrivée par l'hydravion Ville-de-Saint-Pierre.

n° 118

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
21 février 1941

Numéro JO
n° 531 du 28/02/1941

Date du numéro
28 février 1941

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté du 6 mai 1922 portant règlement sur la comptabilité-matières des services locaux de la Côte française des Somalis,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— M. Dose administrateur adjoint de 2e classe des colonies, est désigné comme représentant du Gouverneur pour assister à l'ouverture de deux caisses contenant des limiers arrivées par l'hydravion Ville-de-Saint-Pierre. Art. 2. — La présente décision sera en- ! enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

NOUAILHETAS